



LES PRINCIPALES REGLES DE PREVENTION AU NIVEAU DES MEMBRES DE GROUPEMENTS FEMININS

*ou les dix (10) commandements pour la santé de la
mère et de l'enfant*



1er Commandement



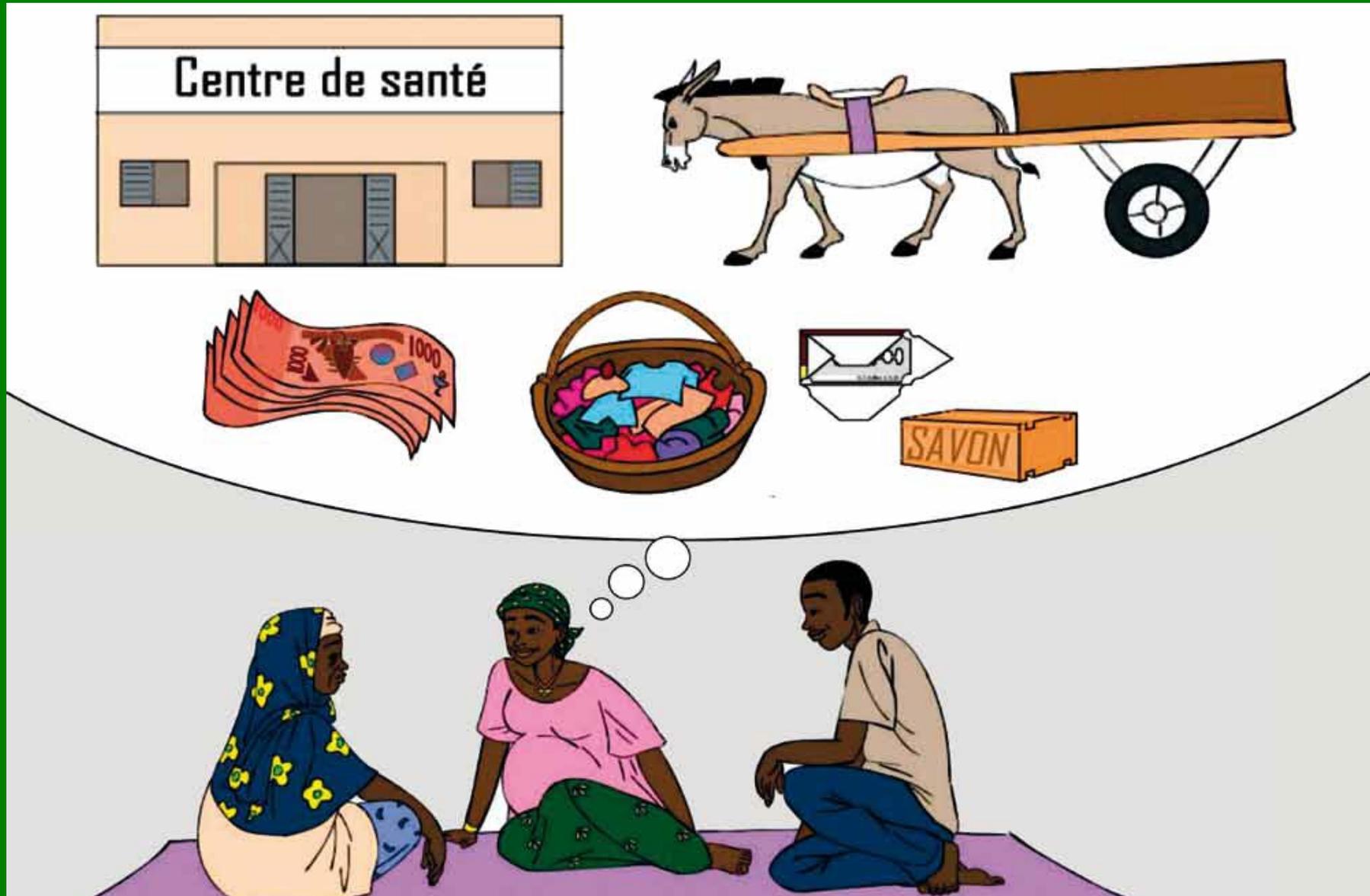
Chaque femme enceinte doit faire, quatre (4) consultations prénatales pendant sa grossesse, avec l'assistance de son mari et de sa belle-mère.

2ème Commandement



Chaque femme enceinte doit manger des aliments riches en protéines et en vitamines pendant la grossesse. Elle doit assurer sa propreté et celui de son environnement.

3ème Commandement



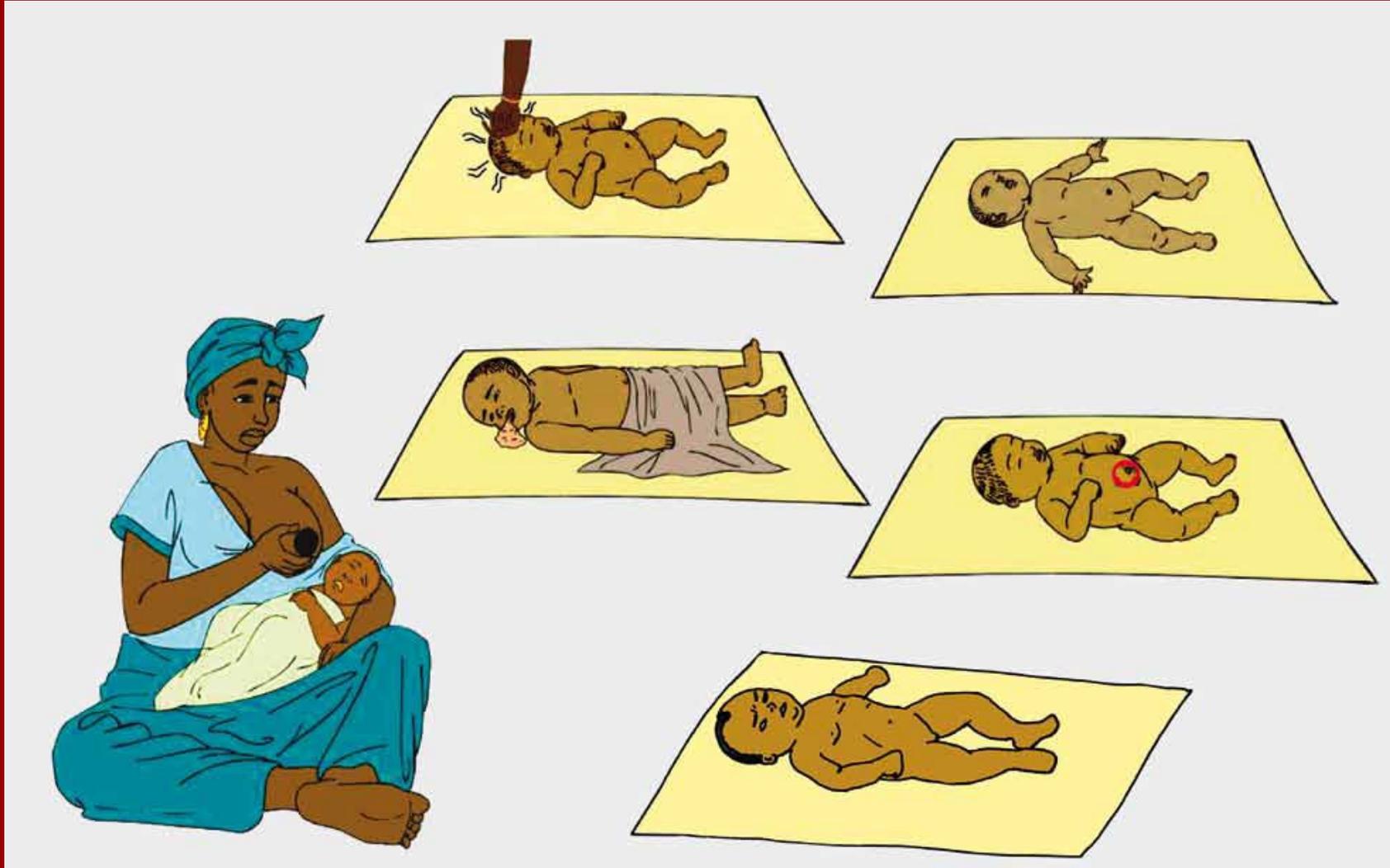
Chaque femme enceinte doit se préparer pour accoucher dans un centre de santé et ce, avec l'appui de son mari, de sa belle-mère et de la communauté

4ème Commandement



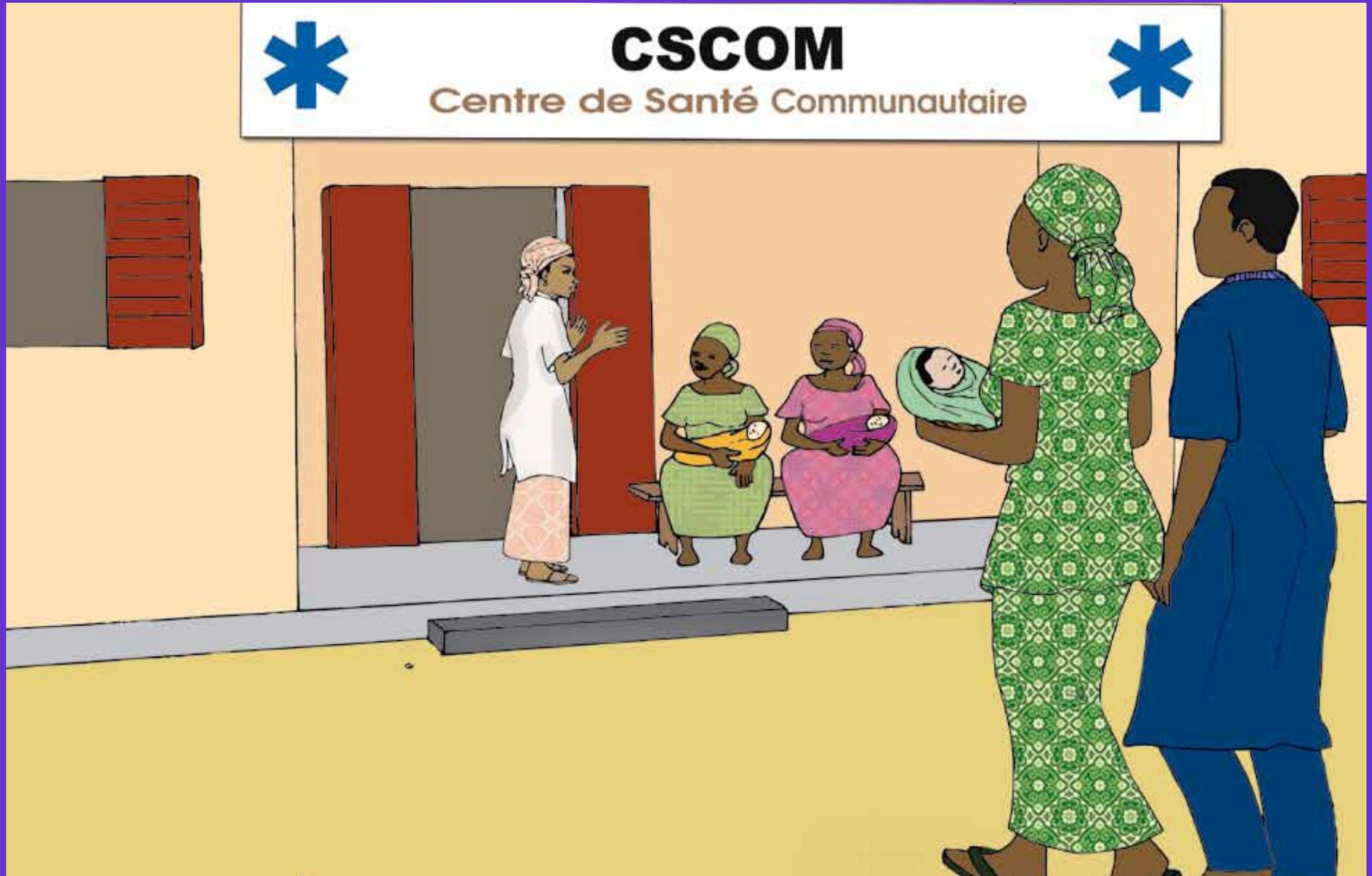
Chaque femme enceinte doit adopter l'allaitement immédiat et exclusif dès son accouchement

5ème Commandement



La nouvelle maman, doit pratiquer le retard du bain du nouveau-né et bannir l'utilisation du beurre de karité sur l'ombilic. Sa belle-mère, son mari et les autres membres de la famille doivent l'aider

6ème Commandement



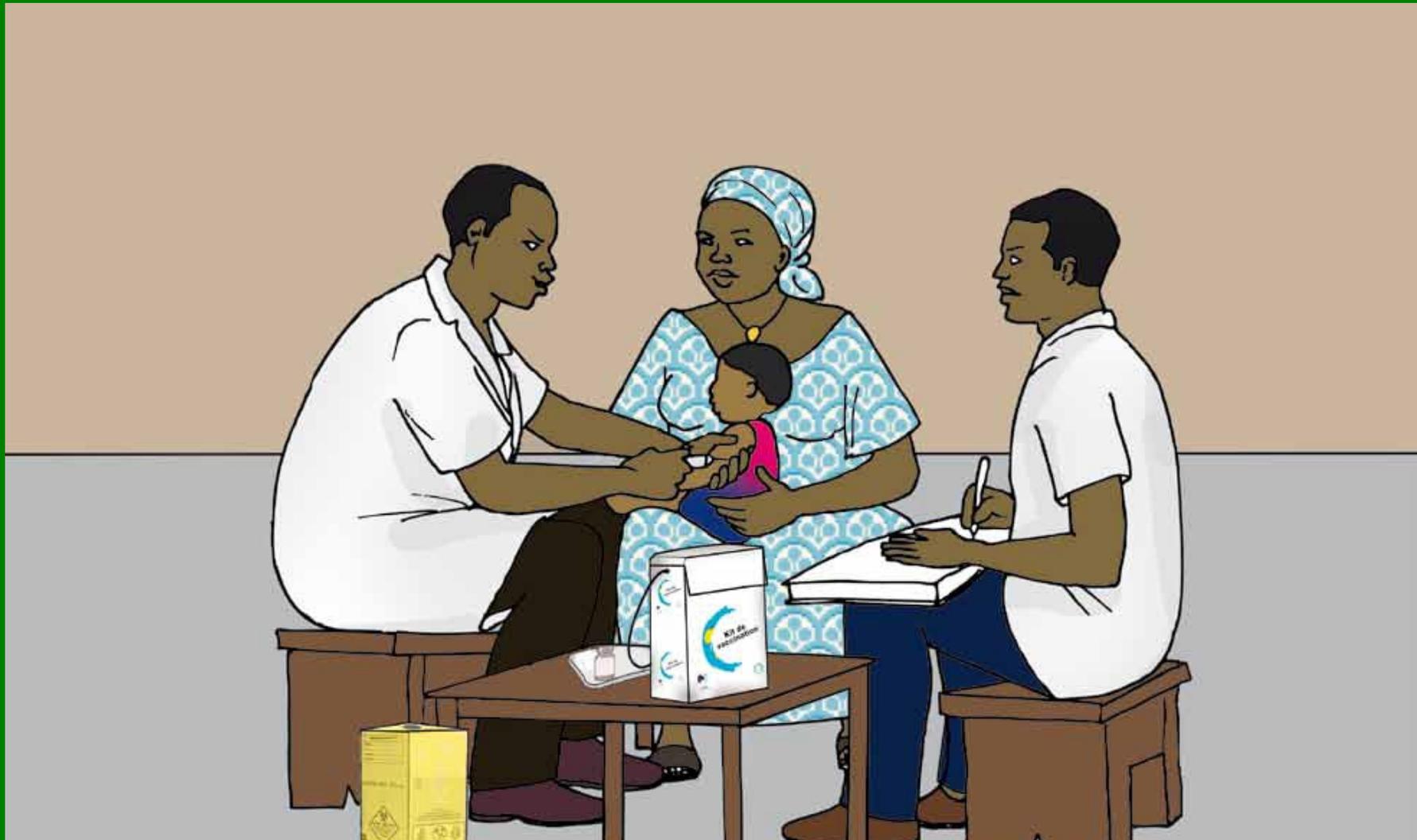
Chaque femme doit faire une consultation post natale pendant la première semaine de son accouchement

7ème Commandement



Chaque femme doit adopter une méthode de planification familiale dès après son accouchement et pendant la première année

8ème Commandement



La nouvelle maman doit faire vacciner le nouveau-né dès le premier mois et surtout respecter les rendez vous et ce, avec l'appui de son mari sa belle-mère

9ème Commandement



La maman doit donner des aliments complémentaires riches en protéines et en vitamines à son enfant, à partir du sixième mois. Le mari, la belle mère et les autres membres de la famille doivent l'aider

10ème Commandement



La mère et l'enfant doivent toujours dormir sous une moustiquaire imprégnée d'insecticide à longue durée d'action. Les autres membres de la famille doivent faire la même chose